

JOURNAL DE LA PRESSE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE LA PRESSE
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. — Six mois, 22 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: — Un an, 50 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne, 25 c. — Réclames: 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAYAT, LAPITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 25 JUIN 1884

LA RESPONSABILITÉ DU CHOLÉRA

Si notre mauvais destin veut que le choléra, au lieu d'être étouffé dans son berceau, se développe et gagne le reste de la France, à qui devons-nous nous en prendre et qui devons-nous rendre responsable de cet immense malheur ?

Il nous est, dès à présent, impossible de nous y tromper, et tous les renseignements que nous recevons sur l'origine et les premières phases du fléau s'accroissent sur un point: c'est que, grâce à l'incroyable état de malpropreté dans lequel se trouvent les rues de Toulon, l'épidémie a trouvé dans cette ville un foyer merveilleusement disposé pour activer ses progrès.

Or, il ne faut pas oublier que Toulon est une ville où, depuis bien des années, le parti radical régnait en maître; où, depuis bien des années par conséquent, la fine fleur de la démocratie siège à l'hôtel-de-ville; où toute l'administration, depuis le sous-préfet jusqu'au dernier agent de police, a été recrutée parmi les plus chauds partisans du régime actuel.

Eh bien! qu'on donne fait tous ces citoyens pour la salubrité de leur ville pour qu'à la description qu'on nous en trace en ce moment le cœur se soulève? Quels sont donc les importants soucis qui les ont empêchés de réformer des usages qui, depuis longtemps, sont répudiés par tous les peuples civilisés? De quoi se sont-ils occupés, au lieu d'imposer à leurs administrés des habitudes de propreté qui sont encore plus nécessaires à la santé qu'à la décence publique ?

Qu'ils ont fait? Nous ne le savons que trop. En bons radicaux qu'ils sont, ils se sont d'abord occupés de satisfaire les intérêts et les passions de leur parti. Ils ont fait la guerre au clergé et donné la chasse aux fonctionnaires conservateurs. Ils se sont appliqués à épurer la magistrature, quand ils auraient mieux fait d'épurer leurs rues et leurs maisons. Ils ont laïcisé les hôpitaux et les écoles; ils ont chassé les congréganistes. Et puis, ils ont cherché à se procurer à eux-mêmes de petits avantages personnels. N'y avait-il pas assez récemment une petite querelle fort éditante entre le directeur du théâtre de Toulon et les membres du conseil municipal qui prétendaient entre autres payer, sous prétexte que ce sont eux qui votent la subvention? Oui, ces excellents citoyens avaient envie de se divertir sans bourse délier.

Voilà les préoccupations qui les empêchaient de songer à des soins moins agréables, et qui leur faisaient fermer les yeux — et les narines — sur l'immonde spectacle que leur offrait la plupart des quartiers de Toulon. Et maintenant, leur incurie, en favorisant le développement du fléau, va peut-être jeter le deuil dans des milliers de familles. C'est ce qui arrive quand les administrateurs et les gouvernants négligent leurs premiers devoirs et se laissent absorber par les passions et les intérêts de parti.

sanction et de leur triomphe. Voici quelques passages de son article :

Pourquoi donc les catholiques belges ont-ils triomphé? Pourquoi l'opinion publique les a-t-elle accueillis, acclamés, portés sur le pavé? — C'est qu'ils sont restés toujours les vrais défenseurs de la liberté; c'est qu'ils n'ont jamais renié aucune des idées généreuses de leur temps, aucune des nobles aspirations de leur pays; c'est que, loin de mépriser la société contemporaine où Dieu les a placés, ils l'ont aimée, respectée, loyalement servie; c'est qu'au lieu de blesser, d'irriter toutes les tendances légitimes de leur époque, ils les ont embrassées, en se refusant à séparer leurs croyances de l'esprit moderne et des institutions de la liberté.

Voilà pourquoi ils sont demeurés populaires; voilà pourquoi le sentiment national a accueilli leur programme et s'est rallié partout autour de leur drapeau.

S'ils n'avaient pas été sincèrement libéraux, c'est vainement qu'ils se seraient unis, vainement qu'ils se seraient organisés: le pays, qui veut précisément sauvegarder ses droits et ses franchises, ne les eût pas écoutés, ne les eût pas suivis. Il n'est revenu à eux, il ne s'est remis entre leurs mains avec confiance qu'en reconnaissant en eux les vrais descendants des pères de la Constitution de 1831, les gardiens fidèles de cette Constitution, la plus libérale de l'Europe, que, depuis cinquante-trois ans, ils défendent contre toutes les entreprises révolutionnaires.

Si l'on remonte à l'origine de cette charte mémorable, on la trouve scellée du sang d'un héros, et ce sont les érudits du grand patriote, les catholiques d'alors, qui gravèrent au frontispice du pacte nouveau: la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la tribune et de la presse, qu'ils ont toujours considérées comme les plus solides garanties de leur foi.

S'ils les avaient, au temps de leur jeunesse, s'ils les avaient, au temps de leur maturité, croit-on que leurs concitoyens les auraient acclamés dans les élections dernières, et que la libérale Belgique leur aurait une fois de plus confié ses destinées ?

Il faut le dire nettement: ce ne sont pas les catholiques de l'école de l'Université qui viennent de triompher chez nous, mais les catholiques de l'école de Montalembert; ce n'est pas le petit clan hargneux du *Bien public*, mais toute cette phalange intelligente dont le *Journal de Bruxelles* est l'habile et courageux organe.

Les catholiques belges n'avaient perdu le pouvoir il y a quelques années que par la faute de leur parti, par les exagérations et les violences de la petite secte qui, comme chez nous, comprunt tout ce qu'elle sent de défiance et de haine contre le régime de combatte. M. Malou avait fini par succomber devant les aménités qu'avaient soulevées ces énergumènes, et c'est en se séparant d'eux qu'il reprend aujourd'hui le pouvoir dans des conditions qui en assurent la durée féconde.

À Paris, à l'heure où le gouvernement qui l'a fait de nouveau, en cherchant à lui imposer leur intransigeance et leur fanatisme; mais il maintient fermement contre eux le programme d'apaisement et de conciliation qu'ont sanctionnés les suffrages du pays.

Nous avons triomphé, dit-il véritablement, non pour ôter la liberté à nos adversaires vaincus, mais pour la rendre à tout le monde.

Et l'un des chefs du grand parti, M. Nonthomb, si digne du nom qu'il se porte, s'écrit, à la stupéfaction indignée des violents: « Notre préoccupation sera non-seulement de réparer les brèches faites à nos libertés à tous, et de les mettre désormais à l'abri de toute atteinte, mais encore d'assurer la liberté et les droits des autres. Nous, que le peuple librement consulté investit aujourd'hui d'une majorité sans exemple, nous donnerons nos adversaires par la grandeur de notre modération ! »

Quel noble langage !

Les radicaux belges sont tombés parce qu'ils s'étaient rendus oppresseurs; les catholiques sont arrivés parce qu'ils se sont montrés sincèrement libéraux; et c'est en se plaçant sur le même terrain, c'est en donnant les mêmes gages aux aspirations raisonnables de leur temps que les catholiques français pourront vaincre à leur tour.

Qu'on se rappelle ce qui s'est passé chez nous en 1848. Au lendemain de la révolution, la cause religieuse était populaire, le clergé se trouvait partout en honneur et, peu après, la loi de 1870 pouvait être faite avec le concours de M. Thiers et de M. Cousin. C'était le fruit des luttes généreuses soutenu pendant vingt ans par Lacour, Montalembert, Dupanloup et toute la jeune école libérale qui, bien loin d'anathématiser la société contemporaine, lui tendait affectueusement les mains pour la réconcilier avec la foi.

Voilà la leçon que doivent tirer de la pacifique révolution belge nos catholiques et nos conservateurs. Ils doivent se dire que, chez nous comme dans tout pays libre, il y a une partie de la population qui se tient à l'écart des luttes de parti en supportant patiemment beaucoup de choses, mais qui, à la fin, se décide à intervenir pour former la majorité dans le sens de la conservation sociale; et que cette portion honnête et loyale, dont aucun gouvernement ne saurait se passer, ne peut être conquise, comme elle l'a été chez nos voisins, que par une politique de loyauté, de ménagement.

Voilà ce qu'il faut se dire, dans les temps où nous sommes, l'alliance des indépendants est nécessaire pour toute action efficace, et qu'ils n'arriveront jamais à fixer la victoire s'ils n'obtiennent le concours de ce groupe indécis en rassurant ses susceptibilités et en gagnant sa confiance.

Voilà le dernier mot des élections belges et le vrai secret du triomphe de nos voisins.

Nous en extrayons une curieuse appréciation des caractères qui diversifient les nations européennes :

Il vous paraîtra peut-être bizarre, me dit M. de Bismarck, si je soutiens que la nature, parmi les peuples comme dans la nature, des peuples mâles et des peuples femelles. Les Russes sont tellement mâles, qu'ils sont presque ingouvernables à eux seuls. Chacun vit à sa façon. Mais, lorsqu'ils sont saisis ensemble, alors ils sont comme un torrent qui renverse tout devant lui — irrésistibles.

Femelles par contre sont les Slaves et les Celtes. Ils ne font rien sortir d'eux-mêmes, ils ne sont pas capables d'engendrer. Les Russes ne peuvent rien faire sans les Allemands. Ils ne savent pas travailler, mais ils sont aisés à conduire. Ils n'ont pas de force de résistance, ils suivent leurs maîtres. Les Celtes non plus ne sont qu'une masse passive. Seulement après l'adjonction des Germains, après un mélange avec ceux-ci, les Celtes sont devenus des peuples considérables. Ainsi les Anglais, ainsi les Espagnols, aussi longtemps que les Goths ont été à leur tête; les Français, tant que l'élément franc a prévalu. La révolution française a écarté cet élément et donné la prépondérance à l'élément celtique. Cela dispose les Français à se soumettre à l'autorité. Les Westphales et les Souabes sont de véritables Germains, peu mélangés, voilà pourquoi il est difficile de les habituer à l'Etat. Mais, lorsqu'ils sont enveloppés par une idée nationale et qu'ils s'emportent, ils brisent les rochers. Cela arrive rarement. Ordinairement, chaque village, chaque paysan veut vivre pour lui.

Chez les Prussiens, il y a un fort mélange des éléments slaves et germains. C'est là une des raisons principales qui les rend aptes à se laisser employer gouvernementalement. Ils ont quelque chose de la souplesse de la nature slave, et en même temps la force et la virilité du Germain.

Voici ce qu'il disait à la même date de la situation réciproque de la France et de la Prusse :

La crainte de la France, continue M. de Bismarck, ne me retient pas un instant de marcher de l'avant dans la chose allemande. Je ne redoute pas la France. Nous sommes supérieurs de beaucoup aux Français — il y a un an plus qu'aujourd'hui, mais à présent encore. Je ne les ai pas vaincus, mais ils ont été vaincus par moi. La victoire est à moi. Ils ne sont pas capables de résister à l'avance; ils se heurtent à une résistance qu'ils ne peuvent surmonter. Ils n'ont pas plus de 300,000 hommes pour l'attaque, et nous pouvons à chaque point décisif leur opposer des forces bien supérieures. Dans la dernière guerre (1866), nous avons eu 630,000 hommes sous les armes, et il y avait encore du matériel disponible. Contre les Français tout le monde marchera, jusqu'aux hommes de trente-six ans, s'il le faut. C'est autre chose de combattre pour son foyer ou de porter la guerre sur le territoire étranger. Il est possible que par surprise les Français avancent au sud. Je ne le pense pas, car, dans ce cas, ils ont besoin de 50,000 hommes, qui leur feront défaut à l'endroit où tout se décidera. Mais, en ce cas, je vous recommande ceci: laissez les Français prendre ce qu'ils veulent, mais ne leur donnez rien. Ne traitez pas, ne faites pas de concessions. Au pire, quelques personnes, quelques endroits sont perdus, mais le tout gagnera finalement et vous serez indemnisé largement.

Le peuple allemand, militairement uni, est la plus grande puissance du monde et n'a rien à craindre.

L'Autriche en tout cas restera neutre. En dehors de sa condition financière, elle hors d'état de conduire une guerre.

Nous n'avons pas besoin de rien donner aux Russes pour une alliance éventuelle. Leur point faible est la Pologne. Les Russes ne peuvent se servir des Français comme alliés, parce que ceux-ci les menaceraient dans leurs intérêts les plus importants.

Nous sommes en excellents termes avec l'Angleterre. L'Angleterre s'est appuyée dans le temps sur l'Autriche parce qu'elle y trouvait une garantie contre la France et qu'elle croyait l'Autriche prédominante en Allemagne. Depuis la guerre de 1866, les Anglais, en gens pratiques, ont placé leur enjeu sur une autre carte. Ils n'ont rien à objecter contre une constitution nationale de l'Allemagne.

Le prince Victor partant pour l'Italie, la lettre ne sera pas publiée.

Le *Figaro* déclare au terminant qu'aux yeux des uns bien informés, le prince Victor est peut-être beaucoup plus anticholérique que son père.

La Conférence

Le Temps reçoit de son correspondant particulier de Londres, la dépêche suivante :

« Les puissances ont accepté l'invitation à la conférence, mais toutes n'ont pas encore fait connaître leur sentiment sur le sujet de l'arrangement anglo-français. Le parti qui veut se réserver était non le vote du Parlement anglais. »

La première séance de la conférence aura lieu samedi prochain; mais on croit généralement que cette première réunion sera une pure formalité. On se bornera à vérifier les pouvoirs des plénipotentiaires et on s'ajournera à huitaine probablement pour permettre aux représentants des puissances de prendre connaissance des documents qui seront déposés par lord Granville sur le bureau de la conférence.

Grandes manœuvres d'artillerie

Les grandes manœuvres d'artillerie commenceront le 30 juin prochain, au camp de Châlons; elles seront dirigées par le général de Lajaille, président du comité d'artillerie, qui quittera Paris, avec son état-major, le 27 juin. Le ministre de la guerre a décidé qu'il ne serait fait, à cette occasion, aucune présence supplémentaire; aussi préfère-t-on de la présence simultanée au camp de Châlons des deux régiments d'artillerie qui y viennent faire leurs écoles à feu, et de trois batteries à cheval de Lunéville et de Nancy, qui y sont dans le même but.

En joignant à ces troupes les deux régiments de Châlons-sur-Marne, on voit que le général de Lajaille aura sous son commandement un nombre de batteries suffisant pour exercer les grandes formations. Après avoir exercé pendant les premiers jours de la semaine, ces batteries feront, les 4, 5 et 6 juillet, des tirs de guerre qui présenteront une importance capitale.

Le réseau téléphonique

Le ministre du commerce vient de déposer un projet de loi pour régler les concessions de réseaux téléphoniques. Les concessions actuellement en exploitation expirent le 8 septembre prochain. L'administration fait des expériences en vue de l'établissement d'un réseau d'Etat, mais ces essais ne sont pas assez complétés pour que le gouvernement puisse demander aux Chambres les crédits nécessaires pour faire exploiter par l'Etat tous les réseaux téléphoniques de France.

Le ministre croit donc prudent de maintenir, pendant un certain temps, le mode de concession employé jusqu'à ce jour et qui a été très profitable au Trésor.

Tel est l'objet du projet de loi déposé aujourd'hui.

Les crimes à Paris

Les crimes sont de plus en plus fréquents à Paris. Hier soir, un jeune homme de 20 ans, journalier, ayant voulu intervenir dans une discussion qui avait lieu entre une femme et un homme, a été frappé par ce dernier d'un coup de poignard dans la poitrine.

Le malheureux est tombé comme une masse. La mort a été instantanée. Ce drame se passait rue de Courcelles.

Nous apprenons, au dernier moment, que deux individus ont été arrêtés aujourd'hui, ainsi qu'une femme, comme inculpés dans ce crime.

Un autre assassinat a été commis aujourd'hui rue Ordener. Les agents appelés au secours ont dû faire usage de leurs armes.

Double assassinat à Lyon

Un double assassinat vient d'être commis à Lyon. Le nommé Gentil, restaurateur, rue Vieille-Monnaie, s'étant absent pour affaires, trouva, en rentrant chez lui, sa belle-mère pendue et sa bonne étranglée dans son lit. Le vol paraît être le mobile du crime.

Grève de moissonneurs

Depuis quelques jours, une grève générale a éclaté parmi les moissonneurs de la Vendée, du Poitou, du Maine et de la Bretagne. Les cultivateurs ont été obligés de louer des soldats ont été envoyés à Vézère pour maintenir l'ordre. Les grévistes ont résisté et quelques-uns d'entre eux ont été blessés.

Rupture d'un pont

Les inondations viennent de produire un terrible accident au Poitou. Le nouveau pont de chemin de fer, qui traverse la Vistule, près de la forteresse d'Angovandor, s'est écroulé. Un grand nombre de personnes étaient sur le pont, occupées à regarder le spectacle effrayant des eaux tourmentées. Les secours ont été apportés avec le vent. Vingt d'entre eux ont été noyés.

Les nihilistes

On télégraphie d'Ozessa que le capitaine de gendarmerie Gorzyz a été assassiné. Il a reçu une balle dans la tête et un coup de poignard dans la poitrine. On attribue le crime aux nihilistes.

Le Temps a reçu de son correspondant particulier les dépêches suivantes :

Marseille, 23 juin, 6 h. 45, soir.

La municipalité de Marseille a pris toutes les mesures en cas d'épidémie. L'ex-château impérial recevait 500 malades. Les convalescents seraient campés ensuite sur les pelouses.

Des quarantaines ont été établies pour les navires en provenance de Toulon et de la mer Rouge. De plus sérieuses difficultés se présentent pour arrêter l'épidémie par voie de terre. Une affluence d'émigrants de la mer Rouge, qui se dirigent vers la ville, a été arrêtée par le préfet.

Par dépêche, le ministre de la guerre a accordé des tentes et tout le matériel nécessaire à l'hygiène; les mesures de prévention continuent. Il a été interdit d'envoyer aucun homme travailler à bord de la *Sarthe*, à moins d'un ordre spécial.

Voici quelques notes en substance des décisions prises par le ministre de la guerre et le ministre de la marine. Le 4^e bataillon du 61^e régiment de ligne va prendre ses cantonnements à Sixfours. Le génie a visité les autres forts, afin de les aménager pour y recevoir les troupes; mais le manque de facilité d'évacuer les malades entrant sous ses dispositions. L'artillerie sera probablement cantonnée à Coudon; les équipages de la flotte vont être consignés à bord des 6 vaisseaux-pontons sur lesquels ils sont casernés en rade. Aucune permission de terre ne sera accordée après 10 heures. Plusieurs magasins ont été fermés; le dernier est celui d'une jeune fille de dix-huit ans, morte en quelques heures.

La commission sanitaire a arrêté les termes d'une brochure résumant les premiers conseils. Les docteurs Proust et Brouardel sont attendus demain.

Marseille, 24 juin, midi 20.

L'affiche annoncée, hier, vient d'être posée. Elle rappelle aux habitants les précautions d'hygiène. Le choléra a été annoncé par les journaux de ce matin; l'émotion est vive dans la foule, qui commente l'affiche. Le préfet, M. Cazelle, a été appelé par dépêche.

Voici, d'autre part, quelques dispositions que l'autorité supérieure a fait prendre à Toulon. Afin de diminuer la population autour de la ville, le ministre de la guerre a mis à la disposition du maire des tentes de campagne qui vont être dressés dans des endroits choisis avec soin, et les habitants seront autorisés à y venir chercher un refuge. Un grand nombre d'habitants ont quitté la ville.

Le général Lonclès, qui devait aller commander les manœuvres de la 5^e brigade, a reçu l'ordre de rester à son poste, et de se concerter avec les autorités civiles afin de prendre toutes les précautions qu'il jugera utiles.

Le général Camponen a, en outre, prescrit au directeur du service de la santé, à Marseille, de se rendre sur-le-champ à Toulon, afin d'examiner par lui-même l'état de la garnison. Il lui a demandé un rapport immédiat.

Le ministre de l'intérieur a fait demander le nombre des billets de chemins de fer distribués dimanche soir à Toulon, ainsi que des indications sur les villes où se sont portés les habitants qui ont quitté Toulon.

Aussitôt qu'il connaîtra les principales destinations sur lesquelles se sont portés les divers courants d'émigration, il ordonnera les mesures prescrites en pareil cas pour empêcher la propagation du fléau.

Opinion du docteur Fauvel

Le docteur Fauvel, inspecteur général des services sanitaires, a écrit hier à M. Hérisson, ministre du commerce, une lettre dont il a été donné lecture ce matin au conseil des ministres. L'émotion prémonitrice, d'après les caractères connus de la maladie à Toulon et la nature des cas, qu'il s'agit, non pas du choléra nostras ou asiatique, mais du choléra nostras ou sporadique.

Tandis que le choléra se propage très rapidement et exerce de terribles ravages, le second, infiniment moins dangereux, est localisé. On se souvient qu'il s'est montré l'année dernière sur les docks de Londres et a causé une panique à l'égard de celle qui se manifeste aujourd'hui à Toulon, le choléra sporadique diffère généralement dans de mauvaises conditions d'hygiène; on sait que, précisément, ces mauvaises conditions existent à Toulon, d'où nous expliquent hier la situation déplorable au point de vue de la ville.

Voici le passage essentiel du rapport du docteur Fauvel :

La marche suivie par l'épidémie n'est pas celle du choléra asiatique ou, en tout cas, lorsqu'il est introduit dans un agglomération d'hommes, comme celle qui existe à Toulon, frappe comme la foudre et atteint très rapidement son extension pour se terminer dans un temps très court.

Rien de pareil ne s'est produit; la maladie s'est présentée avec le caractère qu'elle revêt dans les épidémies de choléra nostras, né, sur place, des causes locales, n'ayant aucune tendance à se propager et devant s'éteindre par la disparition des causes qui l'engendrent.

Les décès

Voici la liste officielle des décès cholériques, à la date du 23 juin, communiquée par le maire de Toulon à la presse locale :

20 juin. — Alfred Pignat, matelot, 22 ans, hôpital maritime.

Duroch, capitaine de vaisseau en retraite, 72 ans, quartier de Dardennes.

21 juin. — Marie Alavens, épouse Bain, 62 ans, route de Marseille, 27.

Jan-Etienne Laurent, apprenti-marin, 21 ans, hôpital maritime.

Félix Rossier, élève au lycée, 18 ans.

22 juin. — Joseph Anzenda, journalier du port, 33 ans, rue de la République, 29.

André-Jean Joany, 5 mois, route de la Gare.

Mario-Henriette Gay, 7 jours, rue Saint-Etienne, 28.

Léocadie Le Page, 23 ans, route de Marseille, 101.

Christiane Jacou, jeune Robert, 68, rue Lamalgue, 13.

Joséphine Marek, 23 mois, rue Magnague, 19.

Maria Barthier, 22 ans, rue des Remparts, 11.

Jean-Baptiste Rebourssan, soldat au 4^e régiment d'infanterie de marine, 22 ans, hôpital maritime.

Jeanne Blondin, 42 ans, rue de l'Ordonnance.

Louis Martin, journalier du port, 28 ans, hôpital maritime.

Anne Audibert, hôpital civil.

Charles Cavalotti, 45 ans, sieur de long, rue Fabregues, 13.

La maladie, loin de s'aggraver à Toulon, paraît être en voie de décroissance; elle n'a aucune tendance à se propager au dehors.

« A l'hôpital de la marine, pas un seul décès; au 61^e régiment d'infanterie de ligne, aucun cas nouveau n'est produit. On signale seulement plusieurs cas de diarrhée. Au ministère du commerce, on croit pouvoir affirmer que le diagnostic du docteur Fauvel est exact, et qu'il s'agit du choléra nostras, variété dangereuse du choléra sporadique ordinaire, comme le pensent les membres du comité consultatif d'hygiène de France.

M. Brouardel a adressé deux dépêches, hier, à M. Hérisson, ministre du commerce. En voici le résumé :

« Situation rassurante. Diminution marquée dans le chiffre des décès et des entrées dans les hôpitaux.

« Hier, lundi, cinq décès en tout; treize entrées à l'hôpital maritime; aucune à l'hospice civil.

« Aujourd'hui, un décès; trois entrées à l'hôpital maritime; aucune à l'hospice civil.

« La victime d'aujourd'hui est une femme âgée de soixante-quatorze ans, habitant la banlieue de Toulon. »

Une dépêche de Toulon, en date du 24 juin, 5 h. 40 du soir, s'exprime ainsi qu'il suit :

« La situation semble s'améliorer aujourd'hui. On a constaté seulement deux décès, dix entrées dans les hôpitaux civils et maritimes, et une dizaine de violents qu'il est. Les chemins de fer, les balcons, les voitures, sont envahis pour transporter les bords de la mer dans les villes éloignées, et beaucoup à Paris. Six mille personnes ont quitté Toulon.

« Toutes les troupes de terre et de la marine sont dispersées dans les forts, campent sur les côtes ou à l'arsenal. Les chefs de service recommandent aux hôpitaux civils et maritimes, et une dizaine de violents qu'il est. Les chemins de fer, les balcons, les voitures, sont envahis pour transporter les bords de la mer dans les villes éloignées, et beaucoup à Paris. Six mille personnes ont quitté Toulon.

« Un conseil de santé, composé de tous les médecins civils et de la marine, s'est réuni à trois heures, à l'hôtel-de-ville. A ce conseil assistaient M. Dutasta, maire de Toulon, le docteur Brouardel, le docteur Proust, de Paris, le docteur Gustin, directeur du service de santé maritime, les membres du conseil municipal, les instituteurs, les instituteurs et les journalistes.

« Les docteurs Brouardel et Proust ont affirmé que l'on se trouvait en présence du choléra sporadique et non du choléra asiatique. Le corps médical de Toulon a voté énergiquement le contraire.

« A cinq heures, le conseil municipal s'est réuni à l'hôtel-de-ville. Le conseil a approuvé les décisions du conseil de santé, et a décidé de faire faire des ambulances dans les principales rues de notre ville.

« Le préfet du Var, actuellement à Toulon, le conseil de santé et les commissions médicales ont pris en permanence à l'hôtel de ville. Des brochures de distributions de désinfectants ont été faites plusieurs fois par jour. Depuis ce matin, on a établi des ambulances dans les principales rues de notre ville.

« A Marseille

Nous recevons les dépêches suivantes :

Marseille, 24 juin.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil municipal a adopté un vœu demandant au gouvernement d'établir à bref délai un cordon sanitaire autour de Toulon. Le conseil, appelé à voter une somme de 40,000 francs pour l'assainissement de la ville, a voté ce crédit à 60,000 francs.

Le conseil sanitaire a décidé, cette après-midi, d'indiquer une quarantaine à tous les navires venant de Toulon et de la mer Rouge.

Marseille, 24 juin.

Voici les mesures prises par la municipalité en cas d'épidémie: L'ex-château impérial, abandonné par l'impératrice et le prince impérial, sera transformé en ambulance et recevra cinq cents malades. Les convalescents camperont sur les pelouses. Les plus grandes précautions d'hygiène sont recommandées aux habitants.

Le préfet, M. Cazelle, a été rappelé par dépêche.

Ajoutons, en terminant, qu'à Paris les plus grandes précautions sont dès maintenant prises, au cas où le fléau viendrait à y faire son apparition.

Les gouvernements étrangers se préoccupent non moins vivement de cette éventualité et prennent des dispositions pour appliquer les mesures de quarantaine touchant les navires venus des ports de la Méditerranée.

REVUE DE LA PRESSE

Le secret de la victoire

Philippe de Grandjeu cherche dans le *Figaro* le vrai cause du succès des catholiques belges, le vrai secret de leur victoire.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 24 juin.

Elections au conseil général

Deux conservateurs ont été élus, dimanche au conseil général de la Vienne, en remplacement de deux opportunistes.

M. Pain, député, a été élu par 1027 voix sur 1324 votants dans le canton de la Villeneuve, et M. Cruzet, dans le canton de Vouneuil, a été élu le candidat ministériel avec 1046 voix contre 991.

Le prince Jérôme et le prince Victor

En présence de la réponse du prince Victor aux délégués de la réunion de la Belgique, le prince Jérôme a envoyé le commandant Brunet demander des explications au prince Victor.

Celui-ci a répondu qu'il n'avait pas outrepassé ses droits.

Le prince Jérôme, irrité, lui a ordonné de quitter la France, sous la menace de publier tout le dossier relatif à ses démarches.

M. de Cassagnac assure que le prince est très décidé à résister.

D'autre part, le *Figaro*, annonçant ce matin le départ du prince Victor pour l'Italie, ajoute :

« On raconte, dans les cercles bonapartistes, que le prince, qui louvoie entre le vieil impérialisme et l'impérialisme ultra-démocratique du prince Napoléon, avait écrit à ce dernier une lettre dans laquelle il désavouait formellement les politiciens qui entendent l'opposer à son père. »

En présence des fluctuations du prince Victor, cette lettre aurait été sur le point de recevoir la publicité de la presse. — Mais que le prince ne se décide à se dérober, par un voyage de quelque temps, aux sollicitations impatientes des « Victo-ris »

LE CHOLÉRA EN FRANCE

Les renseignements officiels disent que l'administration a été informée, dès le 14, de l'apparition du choléra à Toulon, mais que, dans les premiers jours, le silence a été gardé, afin de ne pas inquiéter la population.

On ne saurait approuver, dit avec raison le *Télégraphe*, cette discrétion inopportune et dangereuse.

Si le procureur du lycée avait su que le choléra existait à Toulon, il aurait renvoyés les élèves dans leurs familles et l'un d'eux ne serait pas mort.

De même, la population n'aurait pas reçu comme un coup de foudre, la nouvelle de vingt décès; elle se serait préparée à combattre le fléau, au lieu de s'enfuir épouvantée dans toutes les directions, risquant ainsi de répandre l'épidémie sur la France entière.

Il semble vraiment que l'on ait pour principe la dissimulation des faits qui intéressent le plus le pays. Passe encore, lorsqu'il s'agit de faits politiques, pour lesquels, avant de les révéler, on veut gagner du temps, afin de préparer l'opinion; mais, lorsqu'il s'agit d'un péril public, le premier devoir de l'administration est de faire connaître la vérité.

La presse officielle affirme avec insistance que ce ne sont pas les bâtiments revenant du Tonkin qui ont apporté le choléra. Nous voulons le croire; mais nous ferons cependant observer que, pendant le régime en ce moment en Indo-Chine, que le premier cas signalé en Europe l'a été à Toulon, l'hôpital maritime qui reçoit les malades rapatriés par la flotte.

Toutes les précautions sanitaires ont-elles été prises? Nous l'espérons. Mais l'insistance même qu'on met à dénier la responsabilité semble indiquer que quelque négligence a été commise.

SÉNAT

(De ses correspondants particuliers et par Fil Spécial)

Présidence de M. Le Royer.

Séance du 24 juin 1884.

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux sénateurs inamovibles en remplacement de MM. Wurtz et de comte d'Haussonville, décédés.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 10 minutes et fermé à 3 heures.

Voici les résultats suivants :

Votants : 203.

M. Lamiral Peyron, 166.

M. Pelletan, 150.

M. Albert, 2; Pasteur, 1; Levollé, 3; de Lapeyre, 1; Leroy-Béaulieu, 3; Meissonnier, 1; Jourde, 1; Challemel-Lacour, 1; Duvrier, 1; bulletins blancs 10.

MM. Peyron et Pelletan sont élus.

Les enfants de troupe

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la représentation des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles préparatoires.

Le Sénat déclare l'urgence.

M. le général Camponen fait ressortir l'importance du projet.

M. de Rivignan demande comment l'instruction religieuse sera donnée, dans les écoles d'enfants de troupe.

M. le général Billot assure que la liberté de conscience sera respectée.

Le projet est adopté.

Le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la dernière délibération de la proposition de loi tendant à rétablir le divorce.

LA JOURNÉE DE MARDI

Découragement du mal

Des nombreuses dépêches, qui ont été adressées au ministre du commerce dans la journée d'hier, nous extrayons les renseignements qui suivent :

LA JOURNÉE DE MARDI

Découragement du mal

Des nombreuses dépêches, qui ont été adressées au ministre du commerce dans la journée d'hier, nous extrayons les renseignements qui suivent :